

## ΠΕΡΙΛΗΨΙΣ

Ὁ κ. von Hiller εὐχαριστεῖ, ἐν τῇ ἐργασίᾳ του ταύτη, τὴν Ἀκαδημίαν διὰ τὴν ἐκλογὴν του ὡς ξένου ἐταίρου ἐπὶ τῇ ἐβδομηκονταετηρίδι του καὶ δίδει ἐν αὐτῇ συνοπτικὴν εἰκόνα τῆς ἐξελίξεως τῶν ἐπιγραφικῶν ἐργασιῶν, ὡς αὐτὸς τὴν ἐξέλιξιν ταύτην ἐν τῷ μέχρι τοῦδε βίῳ του παρηκολούθησε καὶ ἀντελήφθη. Δὲν ἐξετάζει μόνον ἰδίᾳς ἐργασίας, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων ἐπιφανῶν πρωτοπόρων ἐν τοῖς ἐπιγραφικοῖς πράγμασι, Kirchhoff, Mommsen, Wilamowitz, Dittenberger, Kirchner καὶ ἄλλων ἀκόμη μεγάλων καὶ σεβαστῶν ἐν τῇ ἐπιστῆμῃ ὀνομάτων, κυρίως μάλιστα Ἑλλήνων καὶ Γάλλων ἀρχαιολόγων.

## ΑΝΑΚΟΙΝΩΣΙΣ ΑΝΤΕΠΙΣΤΕΛΛΟΝΤΟΣ ΜΕΛΟΥΣ

ΙΣΤΟΡΙΑ.— **Les «Mandata» de l'Empereur Maurice, 582-602\***, par **Edwin Han. Freshfield.**

C'est un grand honneur que vous me faites, et pour moi, je vous l'assure, un plaisir non moins grand, de me trouver encore une fois auprès de mes amis d'Athènes; cette fois retenu par un nouveau lien qui me rattache à la Grèce.

A vrai dire, je prends la parole plutôt pour vous remercier, que pour vous ennuyer par une conférence. Du reste, mon sujet ne s'y prête pas. D'abord il est trop long et ensuite il est beaucoup trop compliqué.

C'est pour vous dire donc que je ferai mon possible pour vous servir, quoiqu'une barrière formidable nous sépare, cette fameuse Manche, dont j'ai tant souffert toute ma vie — tous les Anglais ne sont pas bons marins.

Mais, en dépit de cette Manche, qui nous a séparés dans le passé, qui nous sépare aujourd'hui, et qui va nous séparer pour toujours dans l'avenir, de tout un monde d'idées et d'idéals, je suis convaincu qu'il existe entre nous et les peuples du continent, des sentiments de cordialité qui sont parfaitement sincères, et je me permets d'ajouter, réciproques. Ce que je viens de dire est vrai de tous, mais surtout des Grecs et des Anglais. Et de ce fait, pour mon compte personnel j'ai la preuve aujourd'hui.

Je me borne aux «mandata stratiotika» et j'évite les détails techniques de stratégie et de tactique.

Pendant toute la durée de l'Empire, les soldats et leurs ennemis n'étaient munis que de l'arc, de la flèche, du javelot, de la lance, de la σφενδόνη, du grand bouclier. Les détails des manœuvres, de la κύκλωσις par exemple, dépendaient du fait que le soldat portait son bouclier sur le bras gauche

\* E. H. FRESHFIELD.—Τὰ «Μαντάτα» τοῦ Αὐτοκράτορος Μαυρικίου, 582-602.

laissant ainsi sa main droite libre pour tenir ses armes. Par conséquent, son flanc droit était toujours exposé, ainsi que l'était celui du bandon ou du régiment. Les manœuvres étaient donc limitées par ce fait. Ce système primitif de combattre, persista jusqu'au moment où la flèche céda sa place au fusil, au canon et à la poudre et qu'ainsi ce vieux système de combattre fut complètement abandonné. Vous savez sans doute que *l'ars militaris*, des Zulus ressemblait à celui des Romains. Ils portaient un grand bouclier de la même forme, et l'assegai n'était autre que le javelot.

Je me borne donc à un aperçu bien bref des ordres (*Mandata*) et du droit militaire (*Nomos Stratiotikos*), appliqués aux soldats des Empereurs Maurice et Léon III. Maurice, le dernier souverain de la dynastie de Justinien, occupa le trône des Césars de 582 à 602. Léon III succéda au trône, à la suite de l'élection par le Synclitos, le Sénat de Byzance, en 717. Son règne dura jusqu'en 740.

Mes sources sont deux documents qui se trouvent à Athènes, et c'est pour cette raison que j'ai choisi ce sujet. La première source, le M/s N° 1374 à la Bibliothèque Nationale à Athènes, contient l'*Ecloga* de Léon III et ses appendices. Le troisième de ces appendices contient, en deux chapitres A et B, le Code pénal militaire *περὶ ἐπιτιμίων στρατιωτικῶν*. Le contenu du chapitre B est tiré de plusieurs sources, des *leges militares* de Justinien et de ses prédécesseurs, tandis que le chapitre A a été pris textuellement du droit militaire de l'Empereur Maurice, en omettant cependant les *Mandata*.

La deuxième source, le petit volume que je tiens à la main, appartient à la bibliothèque Finlay de l'École Anglaise à Athènes. Ce volume édité par un Suédois, J. Schœffer, et publié à Uppsala en 1644, n'est pas moins rare que les M/ss de l'*Ecloga*. Il n'a jamais été réédité et, à part celui que l'École possède, seulement deux autres exemplaires me sont connus, à la Bibliothèque Nationale à Paris et à Ansouls Collège Oxford, chez mon ami de collègue, Sir Charles Oman. Ce volume contient l'*Ars Militaris* de Maurice, y compris les «mandata».

Dans sa préface Schœffer nous fait savoir qu'il avait obtenu d'un Allemand, Holstein, une transcription de M/ss que ce dernier avait trouvé à Florence dans les Bibliothèques Farnèse, Barberini et Médicis. Schœffer l'édita; il y ajouta une traduction en latin, et puis dédia son volume à la Reine Christine, souveraine des Suédois, des Goths et des Vandales. Il était probablement destiné à l'État-Major de cette reine.

Schœffer donne à son volume le titre «*Ars Militaris Mauricis*», ou en grec: «*Stratigikon Maurikion*».

Les successeurs de Maurice, Léon III d'abord et Léon VI ensuite, n'hésitèrent pas à se servir du Stratigikon, sans, bien entendu, accorder à son auteur les honneurs de l'initiative.

Le stratigikon, à vrai dire, n'est pas tout simplement un livre technique sur la stratégie et les tactiques, qui du reste ont peu changé pendant toute la durée de l'Empire, mais plutôt un genre de Compagnon du Soldat, plein de renseignements divers et détaillés, tant pour le Général, Στρατηγός, que pour la nouvelle recrue, νέος, qui venait d'entrer dans le service militaire.

Je commence donc par le νέος, car en le supposant ignorant, c'était surtout à lui que les mandata, l'ὄρκος et le νόμος περι ἐπιτιμίων, devaient s'adresser.

Nous apprenons du Stratigikon (p. 21) et de l'Écloga, (app. III, B. E.) que son service militaire était obligatoire, en dépit de la loi de l'Empereur Valens. Nous pouvons cependant supposer que ce service n'était obligatoire qu'en cas d'urgence et d'un péril inattendu. Voici comment Maurice s'exprime: χρεῖ πάντας τοὺς νεωτέρους Ρωμαῖκοὺς (δίχα τῶν ἐθνικῶν) τοὺς μέχρι τῶν τεσσαράκοντα ἐτῶν ἀναγκάζεσθαι, εἴτε κατὰ λόγον οἴδασι τοξεῦσαι, εἴτε καὶ μετρίως τοὺς πάντας τοξοφάρετρα φέρειν. Κεκτῆσθαι δὲ καὶ κοντάρια, ἵνα τοῦ ἐνός, ὡς εἰκὸς ἀστοχοῦντος, ἔχη τὸ ἄλλο ἀναγκαῖον τῆς χρείας.

Selon l'Écloga, ce service est désigné une «*leitourgèma*» et celui qui essayait de s'y soustraire était puni sévèrement. L'auteur de l'Écloga s'exprime ainsi: ὅστις ἀποφεύγει τὸ στρατευθῆναι στρατιωτικῶς κολάζεται, βαρὺ γὰρ ἀμάρτημα ἐστὶ τὸ ἐκφυγεῖν τὰ λειτουργήματα τῆς στρατείας, ἥπερ τὸ στρατευθῆναι οἱ γὰρ προσκαλούμενοι ἐπὶ τὸ στρατευθῆναι καὶ ἀποφεύγοντες, ὡς προδότηι τῆς ἰδίας ἐλευθερίας καταδουλοῦνται.

Que l'ἀπελεύθερος pût être réduit à l'esclavage, d'où il était sorti, cela va sans dire; réduire un ἐλεύθερος à l'esclavage est tout autre chose; c'était une punition exceptionnelle et notre texte nous en fournit la raison. On le condamnait comme traître à sa propre liberté.

Celui qui s'absentait après son congé d'hiver, était expulsé de l'armée, livré au magistrat et puni comme un civil.

Le νέος, ainsi engagé, se trouvait associé avec sept autres simples soldats, dont quatre παλαιοὶ ou vétérans, et trois autres νέοι; c'était la dékar-

chie de 8 soldats et de deux sous-officiers. Deux *dékarchies* constituaient la *contubernia*. Le bandon était composé d'une soixantaine d'hommes et le régiment, d'environ 1200.

Supposant une armée de 34000 hommes, les proportions relatives étaient de 16000 *scoutatoi*, 8000 *φιλοὶ* et 10000 cavaliers; si le chiffre total de l'armée ne dépassait pas 24000, alors il fallait que la moitié fût composée de tireurs à l'arc.

A la première réunion du régiment, le mandator annonçait les mandata. La simple lecture suffisait pour les vétérans. Mais aux néoi, il fallait communiquer les mandata *ἐγγράφως*, par écrit, et l'officier de chaque compagnie était chargé d'instruire les néoi dans leurs obligations, c'est-à-dire *ὄρκος*, leurs devoirs, selon les mandata, et le code pénal, appliqué aux traîtres, aux lâches et aux insoumis.

Les mandata de ces catégories sont désignés *καθολικά*. Le mandator était l'interprète attaché au Commandant de chaque bandon. Les mandata de cette catégorie devaient être annoncés, *Ρωμαϊστί*, en latin, *Ἑλληνιστί*, en grec. Mais peu à peu le latin tendait à disparaître. Et par ce fait il est facile de distinguer le *Stratigikon* de Maurice, de la *Taktika* de Léon VI et des livres militaires postérieurs. Ce dernier abandonna tous les mots latins et les remplaça par des expressions grecques.

Les mandata de la deuxième catégorie que le néos devait connaître sont désignés sous le nom de *παραγγέλαι*: c'étaient les ordres, donnés aux soldats à l'exercice ou sur le champ de bataille, par les officiers ou le mandator.

Pour ces *παραγγέλαι* il fallait que le mandator pût s'exprimer en latin, en grec et en persan. Il me paraît probable qu'au moment de l'émission du *stratigikon* la paix venait d'être conclue entre Maurice et Chosroës (v. 590) et que des Persans s'étaient engagés comme mercenaires des Romains. Nous savons par ailleurs que les Romains avaient acquis des Persans ce nouveau système de combattre, en se servant de soldats montés à cheval, munis d'arcs et de flèches.

Il paraît d'après notre texte, que toutes les *paraggelias* étaient annoncées en latin, comme par ex. *Move*, *Sta*, *Percute*, *Transforma*, *Transmuta*, *Torna*, *Dispone Sinistra*, *Dispone Dextra*, etc. De plus, comme prélude au combat, le mandator s'exprime en latin. *Silentium*. *Nemo demittat*. *Nemo antecedit Bandum*. Ensuite le cri de guerre, *φωνὴ ἐν τῇ συμβολῇ*, de Maurice,

*Deus Nobiscum* est remplacée par le *νικητήριον τοῦ σταυροῦ* de Léon VI.

Voici quelques mots latins employés par Maurice et Léon III et remplacés plus tard à l'époque de Léon VI par des mots grecs.

Par exemple, pour *Cursores*: *πρόμαχοι*; *Defensores*: *βοηθοί*; *Explorator*: *κατάσκοπος*; *Saggitatores*: *τοξόται*; etc.

J'ai trouvé environ une trentaine de mots ainsi changés, et parmi les *mandata paraggeliai*, pour *transforma*: *μετασχηματίζω*.

Le *stratigos*, le *comes*, et le *tribounos*, avaient tous leur État-Major composé du *mandator*, du *bande-phoros*, d'un *protostrator*, ὁ τὴν καπὸταν βασιτάζων, du *porte-manteau* du Général, du *cantator* ou *στατοκέρυς*, bref de toute la batterie de cuisine militaire. Ils avaient aussi un *toubator* et un *boukkinator*, la *boukkina*, le *clairon* pour l'attaque, la *touba*, la *trompette* pour la retraite, ou la *Sta*, halte.

Pour conclure je me permets d'abord d'ajouter quelques mots à propos d'un passage dans l'*ecloga app*: A, iii par. 6 à propos du soldat puni comme un civil.

Et ensuite à propos de la chasse traitée par Maurice comme un apprentissage sérieux à l'*ars militaris*; et à propos des voisins de l'Empire tant ennemis qu'amis ou alliés des Romains.

6. εἴ τις τολμήσει βαγεῦσαι ὑπὲρ τοῦ χρόνου τοῦ κομμεάτου, καὶ τῆς στρατείας ἐκβληθήσεται καὶ ὡς παγανὸς τοῖς πολιτικοῖς ἐκδοθήσεται ἄρχουσι.

Ce procédé a été adopté chez nous. Il arrive, pas souvent heureusement, qu'un déserteur ou un soldat malfaiteur soit prévenu devant le tribunal du comté de Surrey où j'ai l'honneur de siéger comme magistrat. Nous remettons un simple déserteur à la garde, l'officier m'ayant d'abord donné son assurance que le déserteur serait puni, conformément au droit militaire. Nous disposons du malfaiteur selon la gravité de son infraction; nous pouvons le punir, mais dans des cas graves, il est envoyé aux assises pour être jugé par le juge 'rouge' du roi.

Par la phrase *βαγεῦσαι ὑπὲρ τὸν χρόνον τοῦ κομμεάτου*, notre auteur veut dire: le soldat qui ne rentrait pas au régiment, quand la période de sa permission hivernale s'était écoulée. *Παγανὸς* ne signifie pas un païen. Par la phrase *λοιποὶ παγανοί*, notre auteur désignait les civils, c'est-à-dire tous ceux qui n'étaient pas inclus dans le rang officiel et désignés *στρατευόμενοι*; à ce propos nous sommes un peu dans le même cas, selon mon auteur Maurice, En effet, si d'un côté il me désigne comme Anglo-Normand membre

de la ξανθὰ ἔθνη et un βάρβαρος, de l'autre il se sert (comme le synode quinisexe) du mot Ἕλλην et Ἕλληνες pour indiquer les païens.

Selon lui donc, Monsieur le Président, je ne n'aurais été qu'un barbare, et vous même, qu'un païen!!

La chasse comme accessoire au combat.

Tandis que pour les officiers anglais, la chasse au renard ou au sanglier dans l'Inde, n'est qu'une distraction pour leurs moments de loisir, Maurice au contraire, traite la chasse en besogne sérieuse et accessoire à l'art militaire.

En chassant les bêtes sauvages, nous dit-il, les soldats apprennent l'art du chasseur d'approcher la proie à son insu, et ainsi par cet exercice, d'escarmoucher dans une lutte contre les barbares.

Mais ces barbares n'étaient pas tous des sauvages ni des ennemis de l'Empire. Les Romains ne dédaignèrent pas d'étudier leur psychologie — ce que Maurice nous raconte à ce propos est fort intéressant — ni de profiter de leurs méthodes de guerroyer ni même de leur emprunter leurs armes et leurs vêtements, la verutta slave, les chaussures gothiques, les capotes bulgares, les sabres hérules, et les tentes Avars.

Maurice n'oublia pas ce célèbre dicton romain *Fas est et ab hoste doceri*.

#### ΠΕΡΙΛΗΨΙΣ

Ὁ κ. Edwin Hanson Freshfield, ἀντεπιστέλλον μέλος τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν, εἰς τὴν προκειμένην ἀνακοίνωσιν ἐκφράζων τὴν χαρὰν αὐτοῦ ὅτι ἐδόθη αὐτῷ ἡ εὐκαιρία νὰ εὐρεθῆ μέσῳ τῶν ἐν Ἑλλάδι συναδέλφων του καὶ διαπιστώνων τοὺς ὑπάρχοντας δεσμοὺς μετὰ τοῦ ἐλληνικοῦ καὶ ἀγγλικοῦ λαοῦ, πραγματεύεται διεξοδικῶς τὰ «Μαντάτα», εἶδος στρατιωτικοῦ ἐγκολπίου κανονισμοῦ, χρονολογούμενα ἀπὸ τῆς βασιλείας τοῦ τελευταίου τῆς δυναστείας τῶν Ἰουστινιανῶν Μαυρικίου, 582-602 μ.Χ.

Πηγαὶ τῆς παρουσίας μελέτης εἶναι: α) Τὸ ὑπὸ ἀρ. 1374 σῶμα τῆς Ἑθνικῆς Βιβλιοθήκης Ἀθηνῶν, «Ecloga» τοῦ Λέοντος Γ' μετὰ τῶν παραρτημάτων του. Τὸ τρίτον τῶν παραρτημάτων περιλαμβάνει εἰς δύο κεφάλαια Α καὶ Β τὸν στρατιωτικὸν ποινικὸν Κώδικα «περὶ ἐπιτιμίων στρατιωτικῶν». Τὸ περιεχόμενον τοῦ κεφ. Β ἐλήφθη ἐκ τῶν «Leges Militares» τοῦ Ἰουστινιανοῦ καὶ τῶν προκατόχων του καὶ τὸ τοῦ κεφ. Α ἐκ τοῦ Στρατιωτικοῦ Νόμου τοῦ αὐτοκράτορος Μαυρικίου παραλειπομένων τῶν «Μαντάτα».

β) Μικρὸς τόμος τῆς Βιβλιοθήκης Finlay τῆς ἐνταῦθα Ἀγγλικῆς Σχολῆς, βιβλίον ἐκδοθὲν παρὰ τοῦ Σουηδοῦ J. Schœffer εἰς Uppsala ἐν ἔτει 1644, περιέχον τοὺς στρατιωτικὸς Κανονισμοὺς καὶ Τέχνην τοῦ Μαυρικίου καὶ ἐπιγραφόμενον «Ars Militaris Mauricis» (Στρατηγικὸν Μαυρικίου).

Τὰ «Μαντάτα» διαιροῦνται εἰς Καθολικὰ διαλαμβάνοντα τὰς ὑποχρεώσεις τῶν νεοσυλλέκτων, τὸν διδόμενον ὄρκον καὶ τὰς ἐπιβαλλομένας ποινὰς εἰς τοὺς προδότας,

άνυποτάκτους, λιποτάκτας, δειλοὺς καὶ ταραξίας, καὶ εἰς *Παραγγελίας*, ἤτοι τὰ στρατιωτικὰ παραγγέλματα ἐν ἀσκήσει ἢ ἐν πολέμῳ ἄτινα ἐδίδοντο ἑλληνιστί, λατινιστί καὶ περσιστί.

Ἐν τέλει ὁ συγγραφεὺς ἀναφέρει παραγγέλματά τινα καὶ καταλήγει ὅτι κατὰ τοὺς τότε χρόνους τὸ κυνήγιον ἀγρίων ζώων ἐπεβάλλετο ὡς στρατιωτικὴ ἀσκησης.

#### ΑΝΑΚΟΙΝΩΣΕΙΣ ΜΗ ΜΕΛΩΝ

**ΒΙΟΛΟΓΙΚΗ ΧΗΜΕΙΑ.—Vorläufige Mitteilung über die Acetaldehydbildung bei Kaseïnsplaltung\***, von **Anast. A. Christomanos**. Ἀνεκοινώθη ὑπὸ κ. Γ. Ἰωακείμογλου.

Riesser<sup>1</sup> ist auf Grund seiner experimentellen Untersuchungen zum Schluss gelangt, dass «die Acetaldehydbildung bei alkalischer Eiweisspaltung auf die Art der Verknüpfung der Bausteine im Eiweissmolekül hinweist», ohne aber irgendwie der Frage näher zu kommen.

Wir haben eine Reihe von Untersuchungen in dieser Beziehung vorgenommen indem wir nicht nur die Acetaldehydbildung, sondern auch die N- und die S-Abgabe massen, von dem Gedanken ausgehend, dass die Spaltung und der Abbau der Eiweisskörper die Acetaldehydbildung verursacht.

Es zeigte sich nämlich, dass die NH<sub>3</sub>-Abgabe vollkommen parallel der Aldehydbildung geht, und mit ihr zum Stehen kommt.

*Versuche.* — Wir stellen unsere Versuche mit Kaseïnum purissimum, das wir in Mengen von 1 g mit 50 ccm 5% NaOH längere Zeit am absteigenden Kühler kochten. Die Kaseïnzersetzung wurde in einem breithalsigen Rundkolben vorgenommen, dem durch einen Tropftrichter von Zeit zu Zeit Wasser zugesetzt wurde, um die Flüssigkeitsmenge konstant zu erhalten. Das Ableitungsrohr ist einigemal, bevor es den langen stark wirkenden Spiralkühler erreicht, spiralig gewunden, um eine teilweise Kondensation der H<sub>2</sub>O Dämpfe zu erreichen. Die Vorlage wird für die NH<sub>3</sub> Bestimmung mit  $\frac{50}{n}$  H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub> und für die S-Bestimmung mit einer 5% Lösung von Ag. NO<sub>3</sub> beschickt. Das sich bildende Ag<sub>2</sub>S wird gewogen.

Zur Bestimmung der Acetaldehydbildung wird derselbe Apparat benutzt. Der Acetaldehyd in -10°H<sub>2</sub>O aufgefangen (dem Alkohol zugesetzt

\* ΑΝΑΣΤ. Α. ΧΡΗΣΤΟΜΑΝΟΥ.—Περὶ τοῦ σχηματισμοῦ Ἀκεταλδεϋδης κατὰ τὴν ἀλκαλικὴν διάσπασιν τῶν λευκωμάτων.

<sup>1</sup> RIESSER, *Zeitschr. für Phys. Chem.* Bd. 196. S. 201. 1931.